



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20260731-DEC-2026-86-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2026
Publication : 06/08/2026

Le 20 juillet 2026

DEC-2026-86

PTO / Centre commande publique / TL

DÉCISION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 qui permet au Conseil municipal de déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026.02.06 en date du 27 mars 2026, reçue à la Préfecture de la Gironde le 30 mars 2026, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire (n° 2026-PERM-239) en date du 03 juillet 2026, reçu à la Préfecture de la Gironde le 08 juillet 2026, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 3^{ème} Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté, à la commande publique et aux moyens généraux ;

CONSIDERANT l'organisation prévue le 06 septembre 2026 d'un événement musical gratuit, ouvert à tous, au sein du Parc Treulon dans le cadre de la saison 2026 du festival « Bordeaux Open air » ;

CONSIDERANT la proposition présentée par l'association BORDEAUX OPEN AIR, sise à Bordeaux (33000), siret 821 354 933 000 29 d'un montant forfaitaire de 5.000,00€ HT (association exonérée de TVA) pour les prestations artistiques ainsi que 955,00€ HT soit 1.146€ TTC (TVA 20%) pour le montage et démontage des installations;

Le Maire **DECIDE** :

- **De signer** le marché valant cahier des charges n° 2026-BRU722 avec l'association BORDEAUX OPEN AIR, sise à Bordeaux (33000), siret 821 354 933 000 29, pour l'organisation prévue le 06 septembre 2026 d'un événement musical gratuit, ouvert à tous, au sein du Parc Treulon dans le cadre de la saison 2026 du festival « Bordeaux Open air » ;
- **De payer** à réception d'une facture, la somme de 5.955€ HT soit 6.146,00€ TTC (exonération partielle de TVA).

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOULEAU

